



## **UNSA FASMI**

Affilié à

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

25 rue des tanneries 75 013 PARIS

Email : [police@unsa.org](mailto:police@unsa.org) - Site : <http://police.unsa.org>

Tél: 01 43 40 64 27 – Fax : 01 43 40 25 81

---

# **DECLARATION PREALABLE DU CHSCT CRS DU 12 JUIN 2018**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les représentant(e)s de l'administration,

Cher(e)s collègues,

Le 29 mai 2018, un CHSCT élargi s'est tenu afin d'étudier le plan de prévention du risque suicide de la Police Nationale. L'UNSA FASMI a fait un état des suicides sur les 25 dernières années, uniquement sur le périmètre police, le constat est accablant, plus de 1000 suicides. A ce jour, nous déplorons déjà 18 suicides dans nos rangs.

De multiples raisons mènent au « passage à l'acte » c'est pourquoi un nouveau plan de prévention a été présenté par le ministre de l'intérieur vient voir le jour. Ce nouveau plan de prévention a le mérite d'être plus accessible, il doit être porté par tous dans le but d'être le plus efficient. Membres du CHSCT, nous aurons pour rôle de garantir un suivi de ce dernier. Nous souhaitons souligner que certaines de nos revendications ont été reprises, toutefois nous regrettons que certaines de nos réflexions n'aient pu voir le même chemin.

Notre profession unique, au régime de travail atypique, au service de la population 24h/24 mène parfois à des séparations ou divorces entraînant des difficultés financières facteur de risque suicidaire, notre revendication sur un dispositif d'avance salariale envers nos personnels le sollicitant aurait largement pu trouver sa place au sein de ce nouveau plan. Sur la médecine de prévention, remettons notre médecine de prévention dans ses attributions propres d'aménagement de poste. En effet, trop souvent les recommandations formulées sont écartées par l'inaptitude prononcée par la médecine statutaire.

L'UNSA FASMI à l'initiative de l'intersyndicale sur le projet de réforme sous le nom d'APORTT (arrêté portant sur l'organisation relative au temps de travail), visant à améliorer les conditions d'exercice au travers de la réforme européenne de 2003 mais surtout à préserver la santé et la sécurité au travail. A ce jour, nous ne pouvons nous satisfaire du pilotage de ce dossier par l'administration, dont la 45ème version a pu voir le jour et n'est toujours pas stabilisée. Comment peut-on refuser un amendement tel que la prise en compte du temps d'habillage dans le temps de travail malgré les préconisations de l'IGPN sur sa fiche AMARIS du 28 février 2018 « Prendre le temps de se changer au vestiaire peut éviter de se retrouver en difficulté hors service » ?

Cette directive qui aurait du, au travers du décret prendre effet au 1<sup>er</sup> février 2017, se fait attendre et ce retard est incompris des fonctionnaires. Comment ne pas avoir anticipé alors que celle-ci date de novembre 2003 ?

Dans quelques semaines auront lieu les commissions de mutations, période de l'année très attendue par l'ensemble des fonctionnaires, qui marqueront un changement dans leur vie professionnelle et familiale en cas de satisfaction. L'UNSA FASMI veillera à ce que les règles soient respectées afin de permettre à un maximum de fonctionnaire de retrouver leurs racines.

L'ouverture de la restauration de Pondorly nous a conduits à nous rendre sur place afin de nous assurer du bon fonctionnement. Dans un discours constructif avec la DCCRS, nous avons fait part de plusieurs points qui posent et poseront d'autant plus problèmes une fois que la prise de lieu sera devenue intégrale. Ce cantonnement de dernière génération, offrant un hébergement de qualité et individuel, devra s'étendre à l'ensemble des cantonnements en France afin de garantir un niveau identique dans toutes les bassins d'emploi, la chambre individuelle est une attente très forte des fonctionnaires qui passent la majeure partie de l'année en déplacement, loin de leur famille.

Nous souhaitons une nouvelle fois mettre en avant le travail de nos collègues agents et assistants de préventions. Au regard de la qualité des documents fournis, nous pouvons en déduire que tous les intervenants du CHSCT y portent l'attention requise pour la bonne mise en œuvre.

Concernant la surcharge des Véhicules, nous souhaitons qu'une note de base puisse être rédigée quant à l'utilisation du VX16, dans le but d'uniformiser les moyens mais surtout de garantir une conformité avec la législation routière sur ce spectre. Le suivi du plan de prévention des risques routiers, qui est présenté ce jour, ne viendra pas à l'encontre de notre légitime revendication.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez pu porter et vous demandons de bien vouloir annexer la présente déclaration au procès-verbal de séance.

**La Délégation UNSA FASMI**